

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 45

présenté par
Mme Capdevielle

ARTICLE 14 BIS

À l'alinéa 19, substituer au mot :

« dater »

le mot :

« compter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.